

Examen: n° 38084 "G(V) - Réglementation nationale spécifique - 28 janvier 2020"

Copie n° 920968

Reference de l'examen: 210927-9176-11337-38084

Légende

👉 à cocher

Attention, l'étudiant n'a pas encore passé l'examen

1 La prise en charge d'un client sur une voie ouverte à la circulation publique sans réservation préalable est :

- A autorisée si elle est consécutive à la dépose du client précédent sur le même lieu
B un délit puni d'une peine de prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€
C passible d'une suspension du permis de conduire

(0 point / 2) Question à choix multiple

2 Quelle démarche faut-il entreprendre pour pouvoir exploiter un véhicule électrique dérogeant aux caractéristiques techniques imposées aux véhicules VTC ?

Indication/Right answer : L'exploitant doit faire une demande dérogatoire auprès du préfet ou du préfet de police de Paris avant de pouvoir inscrire ce véhicule sur le registre.

(0 point / 4) Question ouverte

3 Quelle sont les dimensions minimum d'une voiture pour être utilisée comme VTC ?

- A 4,5 m x 1,7 m
B 4,6 m x 1,8 m
C 4,3 m x 1,5 m
D 4,5 m x 1,6 m

(0 point / 2) Question à choix multiple

4 L'inscription au registre des exploitants VTC donne lieu à :

- A la publication au bulletin officiel
B la publication du nom de l'entreprise dans la liste des exploitants sur le site du Ministère
C la délivrance d'une attestation d'inscription
D la délivrance d'un diplôme

(0 point / 2) Question à choix multiple

5 Comment reconnaît-on un VTC ?

- A Par la couleur noire du véhicule de haut-de-gamme
B Par un macaron à l'avant et à l'arrière du véhicule
C par un macaron à l'avant
D Par un macaron à l'arrière

(0 point / 2) Question à choix multiple

6 La durée maximale de stationnement précédant l'horaire de prise en charge mentionné par le client lors de sa réservation à un aéroport ou une gare pour un VTC est de :

- A 30 minutes
B 45 minutes
C 1 h 30
D 1 heure

(0 point / 2) Question à choix multiple

7 Pour la réalisation d'une prestation de VTC :

- A les conditions générales de vente peuvent constituer un document valant contrat, sous réserve que le client ait dûment signé toutes les pages
B il doit exister un contrat avec le client final qui doit être obligatoirement écrit sur support papier
C il doit exister un contrat avec le client final pouvant être écrit sur support papier ou électronique
D les conditions générales de vente peuvent constituer un document valant contrat, sous réserve que le client ait dûment signé la dernière page

(0 point / 2) Question à choix multiple

8 Si vous utilisez votre véhicule VTC à des fins privées, que devez-vous faire ?

Indication/Right answer : La signalétique VTC doit être retirée ou occultée si le véhicule est utilisé pour une autre activité que celle de VTC.

(0 point / 4) Question ouverte